



Creation de vue

Par Monkie

Bonjour,

J'ai fait un mur de 1m de haut et 9m de long sur mon terrain (à 20cm de la limite) qui a été accordé après déclaration préalable.

J'ai remblayé afin de mettre mon terrain à niveau.

Le voisin menace maintenant de m'attaquer afin de me faire enlever toute la terre car cela crée une vue. Je ne connaissais pas cet aspect avant de faire le mur et personne ne m'en a averti.

En cherchant longuement sur différents forums j'ai vu qu'il m'était possible de mettre un brise-vue sur toute la longueur, ce qui annulerait la "vue".

Est-ce vrai? Si oui à quelle hauteur doit être ce dernier ?

Merci d'avance pour votre aide

Par Al Bundy

Bonjour,

La mise à niveau du terrain est liée et nécessaire à des travaux de construction ? Le PLU s'oppose aux affouillements/exhaussements lorsqu'il ne sont pas liés à des travaux ?

Par Monkie

Merci à vous,

La mise à niveau n'est pas nécessaire à des travaux. C'était un talus que j'ai égalisé entre la maison et le mur que j'ai fait, pour que tout le terrain soit à même hauteur partout.

J'ai vérifié le PLU avec le maire lui-même avant les travaux et tout est dans les règles.

Le problème c'est simplement le voisin qui exige que la terre soit enlevée car cela crée une vue illégale.